



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : hopitaux et cliniques

Question écrite n° 7029

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee souhaite attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite de conserver entre le Nord et le Sud de la Reunion un equilibre en terme de besoins hospitaliers. L'application du SROSS (schema regional d'organisation sanitaire et sociale) a pour objectif de regrouper la quasi-totalite des moyens hospitaliers dans un centre hospitalier unique dans le nord du departement. Cette mesure aura, de toute evidence, pour consequence de defavoriser les habitants du Sud. Ce transfert n'est donc pas acceptable, il ne ferait qu'accentuer la situation de grave desequilibre entre le sud et le nord de la Reunion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son point de vue sur le probleme qu'il vient de lui soumettre et les decisions qu'elle envisage de prendre afin que l'ensemble des Reunionnais puissent beneficier des memes prestations medicales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme le ministre d'Etat sur la necessite de conserver entre le Nord et le Sud de la Reunion un juste equilibre en terme de besoins hospitaliers. Il craint que l'application du schema regional d'organisation sanitaire et sociale ait pour objectif de regrouper la quasi- totalite des moyens hospitaliers dans un centre hospitalier unique au Nord du departement. Le schema regional precite vise, conformement au souhait du legislatureur, a permettre la repartition harmonieuse des installations au plan regional et va donc dans le sens contraire de la crainte exprimee. Seules certaines activites de soins ou de diagnostic de haute technicite devraient conduire a un eventuel regroupement sur un seul site regional. C'est le cas par exemple de disciplines telles la neurochirurgie, ou la medecine nucleaire. Pour les activites de soins courants, en medecine, chirurgie et obstetrique, il est possible que certains sites soient regroups pour atteindre une taille suffisante pour assurer la qualite et la securite des soins, mais ces regroupements ne remettront pas en cause la necessaire existence de structures hospitalieres aussi bien dans le Sud que dans le Nord de la Reunion.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7029

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3600

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1890